Bulletin d'information de l'Union Départementale
des syndicats CGT du Finistère

VITE LU- VITE SU

Elections des salariés des Très Petites Entreprises 22 mars – 4 avril 2021
250 000 salariés sur la région Bretagne. Seuls à peine 7% avaient voté en 2016.
Gagnons en 2020, dans la CGT : UN SYNDIQUE CGT = 1 VOIX TPE
Car nous connaissons tous, au moins, dans notre entourage, un salarié d'une TPE !

ELECTIONS TPE

Les salariés des Très Petites Entreprises **TPE** -moins de 11 salarié.es- seront amenés **à voter du 22 mars au 4 avril 2021** et ainsi exprimer leur confiance à l'organisation syndicale de leur choix.

L'enjeu est double pour toute la CGT :

Faire vivre auprès de ces 4,3 millions de salarié.es leurs revendications, les informer, les aider si nécessaire à participer à leur élection avec l'objectif d'augmenter le rapport de force.

Ce scrutin participera par ailleurs à établir notre représentativité, si importante pour pouvoir négocier les conventions collectives par exemple, mais aussi peser dans toutes les négociations.

Les salarié.es des TPE sont avec nous tous les jours, à la boulangerie, chez le médecin, à la pharmacie, la petite association, l'assistante maternelle et bien d'autres. Nous les côtoyons aussi dans nos familles.
Cette élection est notre affaire, elle nous concerne toutes et tous, syndiqués CGT des TPE, des grandes entreprises, de la fonction publique, privés d'emploi et retraités.
Dans ce cadre il est important que nous nous emparions du sujet et que nous communiquions autour de nous pour alerter les salariés des TPE à ce vote et les convaincre de voter pour notre organisation.

Au Vote !

Le codes pour voter vont être adressés aux électeurs TPE ces jours-ci. Il est très important que nous en fassions une communication large dès que nous sommes amenés à rencontrer des salariés TPE ; les Unions Locales peuvent aussi, par voie de presse ou autre, les inviter à venir voter dans les locaux de l'union locale lors de permanences. Je t'invite donc à communiquer cette information largement et en parler avec les salarié-e-s de ces TPE afin qu'ils prennent en compte ce code et votent quand ils le recevront.

Nous, salariés des très Petites Entreprises, des salariés comme les autres, exigeons les mêmes droits

Elections TPE : 22 mars au 4 avril 2021

Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle

Nos 10 candidats :

VAULOUP Virginie
Assistante maternelle-Ergué-Gabéric
LEMAIRE Jean-François
Plombier-Quimper
LE SANN Olivier
Ouvrier Agricole-St Pol de Léon
MARTINET Fabrice
Vendeur en Librairie-Brest
BENARD Virginie
Assistante maternelle-Brest

SECHER Marie
Auxiliaire de vie-Rennes
TANGUY Gaêl
Formateur-Rennes
BOUDET Anne-Marie
Auxiliaire de vie-Pluneret
PUSSAT Philippe
Employé Economie-Rennes
GUERIN Pascale
Assistante Maternelle-Chateaugiron

VOTER CGT AUX ELECTION TPE, POURQUOI ?
QUE PORTENT NOS CAMARADES DANS LES INSTANCES ?

DES COMMISSIONS PARITAIRES REGIONALES : OUTILS DE TOUS LES SALARIES-E-S

Ce qu'on y a gagné :

• **Prévention des conflits** : l'objectif est de préserver l'emploi dans l'entreprise en proposant une démarche de prévention et de protection des salariés. En cas de demande des intéressés, une rencontre est proposée avec un binôme composé d'un représentant des salariés et un représentant des employeurs, en amont de toute saisine juridique.

• **Santé au travail** : Dans un cadre plus large, la CPR promeut les pratiques implicant les salariés dans les procédures de santé, sécurité et pénibilité au travail. Dès le premier confinement lié à la crise sanitaire Covid 19, aide de la CPR à la mise en sécurité des salariés par l'accompagnement des entreprises.

• **Activités Sociales et Culturelles** : La mise en place d'un outil associatif Viv'ARTI est un premier pas significatif en termes d'offres sociales. Son assise sur un financement employeurs/salariés justifierait l'extension de dispositifs rémunération complémentaires au moment du départ à la retraite existant dans certains métiers.

Propositions pour gagner de nouveaux droits pour tous :

• **Un droit à la formation pro** : Permettre à tous les salariés de partir en formation sur leur temps de travail en garantissant la prise en charge de leur salaire et celle de leur remplaçant par un dispositif de transition professionnelle.

• **Alternance et apprentissage** : prise en charge de la visite médicale d'embauche par les Services de Santé au Travail SST. En cas de perte du contrat de travail, possibilité de poursuite du parcours diplômant via l'éducation nationale. Revalorisation des salaires avec un minima de 100% du Smic en début d'apprentissage quelque soit l'âge et le niveau de diplôme.

Plus généralement la CGT propose :

-1800 euros bruts minimum à l'embauche pour un emploi à temps complet, avec de réelles perspectives de carrières.

-Reconnaissance de la qualification et de l'expérience acquise en cas de changement de métier ou d'employeur.

VOTER ET FAIRE VOTER CGT AUTOUR DE NOUS,

UNE EVIDENCE POUR LES SYNDIQUE.E.S CGT !

DES CANDIDATS PROCHES DE NOUS :

5 CAMARADES FINISTERIENS SUR LA LISTE REGIONALE

Virginie BENARD,
Assistante Maternelle
Brest

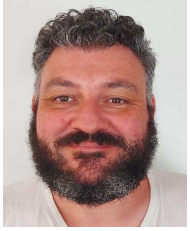

Fabrice MARTINET,
Vendeur Libraire
Brest

Olivier LE SANN,
Ouvrier Agricole
St Pol de Léon

Jean-François LEMAIRE,
Plombier,
Quimper

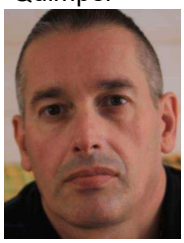

Virginie VAULOUP,
Assistante Maternelle,
Ergué-Gabéric

SOYONS TOUTES ET TOUS, PORTEURS DE CETTE CAMPAGNE VERS LES SALARIES DES TPE :

UN SEUL MOT D'ORDRE DU 22 MARS AU 4 AVRIL : DONNE-TOI LE DROIT, VOTE CGT !